



- 1) Les espaces PC-Enseignement sont accessibles et destinés uniquement aux étudiant-es immatriculé-es à l'UNIGE, quelle que soit leur faculté, centre ou institut de rattachement.**
 - a. L'étudiant-e est toujours muni-e de sa carte d'étudiant-e pour travailler dans un de ces espaces.
 - b. Un-e Auxiliaire de Recherche et d'Enseignement informatique (ARE) peut lui demander de la présenter.
 - c. L'étudiant-e doit suivre les consignes de l'ARE informatique.
 - d. Ce sont des lieux de travail où le silence est la règle. Seule l'utilisation d'écouteurs est autorisée pour profiter des documents audiovisuels disponibles sur le Web.
 - e. Les téléphones portables sont en mode silencieux.
 - f. Boire, manger ou fumer est formellement interdit.

- 2) L'étudiant-e est responsable de ce qui est réalisé sous son nom d'utilisateur/trice. De plus, il/elle s'engage à ne pas diffuser son mot-de-passe ou à prêter ses identifiants.**
 - a. Il/Elle prend connaissance de la Charte d'usage des ressources numériques de l'Université de Genève et s'engage à la respecter (<https://memento.unige.ch/doc/0296>).
 - b. Il est strictement interdit de copier les logiciels sous licence ou contrat fournis par l'Université.
 - c. Il/Elle peut utiliser n'importe quelle imprimante située dans un espace PC-Enseignement en respectant les règles d'utilisation pour imprimer et sachant que les impressions sont payantes.
 - d. Il/Elle signalera à l'ARE informatique toute anomalie. Notamment les incidents de sécurité (virus, ransomware, phishing) et les problèmes d'imprimantes UniFLOW.
 - e. A son départ, il/elle ferme correctement sa session de travail et laisse son espace de travail dans un état propre.

- 3) L'accès aux postes de travail est gratuit, sous la responsabilité de chacun-e.**
 - a. L'étudiant-e s'identifie au démarrage en saisissant son nom et son mot de passe et à la fin il referme sa session. A défaut ses données, son crédit d'impression, sa boîte aux lettres sont accessibles à quiconque.
 - b. Ces postes sont mis à disposition pour que l'étudiant-e puisse réaliser des travaux de type académique, en relation avec les études suivies.
 - c. La gratuité englobe l'utilisation des ressources informatiques de base : les outils bureautiques standards, l'accès à Internet et le courrier électronique.
 - d. Aucune réservation de poste n'est possible. En cas d'abandon de poste, une session active est susceptible d'être coupée, sans sauvegarde particulière.
 - e. En aucun cas, l'étudiant-e n'est autorisé-e à débrancher un appareil connecté au réseau.
 - f. En aucun cas, l'étudiant-e n'est autorisé-e à brancher un équipement au réseau à l'exception des ordinateurs portables privés (uniquement pour des activités académiques). Celui doit respecter la charte informatique (<https://memento.unige.ch/doc/0296>) (système à jour, antivirus). Soyez particulièrement attentif/ve à l'usage des périphériques USB. (clés, disques) qui ne sont pas les vôtres et qui peuvent être porteur de virus.

La sécurité est l'affaire de toutes et tous.
Nous vous recommandons de consulter le site <https://cybersecurite.unige.ch/>